

DÉPARTEMENT-
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN
ST.88/82

Objet
EXTENSION DE LA MAISON
DU RUGBY. Demande
de subvention.

DATE DE CONVOCATION

12 AOÛT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOÛT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

14. SEP. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT

le DIX NEUF AOÛT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT -
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointes
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET M. ROUDOT par Mme LAFAYE
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON
GEOFFROY par M. CANDAU M. RIVES par M. LAPERCHE
Mme JEAN par Mme BUCHET
LE GUEUT par M. LACOTTE
Mme FONTAN par M. MONNARD
MARCONI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

En 1985, la Ville de ROYAN a construit, avec la participation active du ROYAN-OCEAN-CLUB section RUGBY, un foyer au Stade MATET.

Cette construction comprend : une salle de réunions de 100 m², un bar et une réserve.

Il s'avère nécessaire de réaliser une salle de réunions complémentaire qui permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les dirigeants des clubs visiteurs et les arbitres.

Un projet a été établi par les Services Techniques qui prévoit la construction d'une salle de 40 m².

Tous les éléments d'architecture, la forme du toit, les dimensions des ouvertures, la nature des matériaux, sont identiques à la partie existante.

Le coût de ce projet est estimé à 110.000 Frs T.T.C.

./.

M.le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de solliciter du Conseil Général une subvention pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 17 Juin 1988,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'extension de la Maison du Rugby, dont le coût est estimé à 110.000 Frs T.T.C.,
- de solliciter du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and lines, positioned to the right of the official stamp.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN
SERVICES TECHNIQUES

2

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
14 SEP. 1988
APPLICATION LOI N° 82 213
du 2-3-1982

AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DU RUGBY

NOTICE EXPLICATIVE

VU
Pour le Député - Maire
L'Adjoint - Délégué ,



Mairie de Royan
17200

Dressé par le Directeur Général
des Services Techniques
ROYAN le 19 AOUT 1988



C.METAIS.

NOTICE EXPLICATIVE

En 1985, la Ville de ROYAN, avec la participation active du Club local de Rugby, a construit un foyer au Stade MATET.

La construction comprend, une salle de réunion de 100 m², un bar et une réserve.

Il s'avère nécessaire de réaliser une salle de réunion complémentaire qui permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les dirigeants des clubs visiteurs et les arbitres.

Le présent projet est relatif à cette extension, d'une surface au sol de 40m².

Tous les éléments d'architecture, la forme du toit, les dimensions des ouvertures, la nature des matériaux, sont identiques à la partie existante.

Le coût de cette construction est estimé à 110.000.00 Frs.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORD-SUR-MER
VILLE DE ROYAN
SERVICES TECHNIQUES

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHFORD, LE
14. SEP. 1988
APPLICATION LOI N° 2213
du 2-3-1982

AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DU RUGBY

DEVIS QUANTITATIF - ESTIMATIF

VU
Pour le Député - Maire
L'Adjoint - Délégué .



[Handwritten signature]

Dressé par le Directeur Général
des Services Techniques,
ROYAN le 19 AOUT 1988

[Handwritten signature]

C.METAIS.

MAISON DU RUGBY

DEVIS QUANTITATIF - ESTIMATIF

GROS-OEUVRE

- Démolition d'un mur agglos de 0.20 d'ép. d'une cloison de doublage en briques creuses de 0.05 y compris linteaux en B.A. passage de 0.90 x 2.04			Forfaitairement.....	3.500.00
- Terrassement en rigole pour fondations de 0.50 x 0.50	m3	4.500	120.00	540.00
- Semelles B.A. de 0.30 x 0.50	m3	2.700	750.00	2.025.00
- Agglos de soubassement de 0.20 pleins	m2	3.50	250.00	875.00
- Remblais sable de 0.13 d'épaisseur	m3	5.00	150.00	750.00
- Film polyane	m2	37.00	5.00	185.00
- Isolation polystyrène de 0.07	m2	37.00	40.00	1.480.00
- Dalle béton de 0.10	m2	40.00	175.00	7.000.00
- Agglos en élévation 0.20 creux	m2	41.00	190.00	7.790.00
- Linteaux B.A.	m3	0.170	2.750.00	637.50
- Chaînage périphérique	m3	0.700	3.750.00	2.625.00
- Enduits extérieurs	m2	48.00	120.00	5.760.00
- Couverture tuiles canal	m2	40.00	140.00	5.600.00
- Tuiles de rive	m1	9.00	150.00	1.350.00
- Tuiles faitières	m1	5.00	90.00	450.00
- Pavés de verre	m2	3.40	600.00	2.040.00

CHARPENTE

- Fermettes industrialisées pente 30% y compris liteaux 25 x 27, lambourdes 4 x 13	Nb	11.	Forfait	10.000.00
--	----	-----	---------	-----------

MENUISERIE

- Plafonds en lambris	m2	35.00	520.00	18.200.00
- Portes simples vantail 93 x 2.04	U	1	800.00	800.00
- Fenêtre 2.10 x 1.45		1	2.500.00	2.500.00

PLATRIERIE

- Cloison de doublage en briques	m2	34.00	100.00	3.400.00
- Enduit plâtre sur briques et mur	m2	50.00	64.50	3.225.00

ZINGUERIE

- Gouttières pendantes $\frac{1}{2}$ rondes zinc	ml	10.00	160.00	1.600.00
- Descentes d'eaux pluviales	ml	6.00	150.00	900.00
- Fonds de dalles soudés	U	2	40.00	80.00
- Naissances de tuyaux EP. ϕ 80	U	2	70.00	140.00
- Coudes en zinc ϕ 80	U	4	55.00	220.00

PEINTURE SUR PLATRE

- Peinture vinylique 2 couches	m2	50.00	68.00	3.400.00
--------------------------------	----	-------	-------	----------

PEINTURE SUR MENUISERIES

- Porte, 2 couches y compris peinture fenêtre	m2	10.00	127.00	1.270.00
---	----	-------	--------	----------

ELECTRICITE

- Point lumineux simple allumage sous moulure plastique	U	1		410.00
- P.C. 10/16 A.	U	2	470.00	940.00
- Appareils + tubes	U	2	520.00	1.400.00
- Boite à fusibles	U	1		100.00

TOTAL H.T..... 91.192.50

T.V.A. 18.60% 16.961.80

TOTAL T.T.C..... 108.154.30

ARRONDI A 110.000.00